



AGRICULTURE



FORMATION CONTINUE

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION PRODUCTION, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION DE PRODUITS FERMIERS

Niveau 4

OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Exercer des activités professionnelles qualifiées au sein d'une structure agricole de production-transformation de produits fermiers
- Mettre en œuvre des techniques de production fermière
- Maîtriser les techniques de transformation pour des produits fermiers dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail
- Mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermiers

PROGRAMME

LES CONTENUS DE FORMATION SERONT CIBLÉS AUTOUR DE 4 MODULES :

- Organiser la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Conduire un atelier de production végétale et/ou animale
- Assurer la maîtrise technique de la transformation d'une production végétale ou animale
- Assurer la commercialisation des produits fermiers

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

Le titulaire de ce certificat de spécialisation peut prétendre aux métiers suivants : producteur fermier, responsable d'atelier de production/transformation, responsable de magasin de producteurs, salarié agricole polyvalent, futurs entrepreneurs agricole (PME)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentiel : Cours, échanges de pratiques, études de cas, visites

MODALITÉS

PUBLIC

Personnes ayant un projet de création/développement d'un atelier de transformation et commercialisation sur une exploitation agricole.

Personnes souhaitant devenir salarié(e) : technicien(ne) ; ouvrier(ère) qualifié(e) en transformation et commercialisation

PRÉREQUIS

- Être âgé de 18 ans
- Être actif ou demandeur d'emploi
- Être titulaire d'un des diplômes suivants :

CONTACT

 info.genechformation@institutdegenech.fr

 28 rue Victor Hugo
59810 Lesquin

 03 20 62 29 99

 www.institutdegenech.fr



- BTA «Production» «Commercialisation et services - spécialité Commercialisation»
 - BAC pro «Productions horticoles» ou «Conduite et gestion de l'exploitation agricole» ou «Bio-industries de transformation»
 - BPREA, BP PH, BP «Responsable d'exploitation aquacole maritime, continentale»
- Ou
- Justifier de 3 ans d'activité professionnelle sans rapport avec le diplôme
 - Sur dérogation auprès de la DRAAF suivant situation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 12 participants

DATE ET DURÉE DE LA FORMATION

- Commande région (PRF) : d'octobre à juin suivant planning donné par le centre
- Autres financements : contrat de professionnalisation, autofinancement, CPF, POE
- 560 heures en centre de formation et 420 heures en entreprise

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien individuel et test de positionnement
- Délais d'accès : Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact
- Si financement dans le cadre du Programme Régional de Formation, une entrée par an en octobre.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Unités capitalisables (UC) en cours de formation

TARIFS DE LA FORMATION

14.15 € de l'heure

Etude de prise en charge possible, à voir avec le centre

VALIDATION / SANCTION

Attestation de suivi de formation.

Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture

ACCESSIBILITÉ

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (sauf accès au centre de ressources)
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap